

Règlement officiel du concours
« VANS SHOEBBOX CHALLENGE »

VF NORTHERN Europe Limited, ayant son siège social 15, Atholl Crescent, Édimbourg, EH3 8HA, Royaume-Uni (ci-après désignée la « **Société de promotion** ») organise un concours dénommé « VANS SHOEBBOX CHALLENGE » (le « **Concours** »).

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat. Toutefois, le Concours implique que les participants aient accès à Internet via leur téléphone portable et à leur propre compte Instagram (dont l'utilisation est soumise aux conditions prévues par Instagram).

En s'inscrivant au Concours, les Participants acceptent d'être liés par le présent Règlement du Concours.

À propos du Concours :

Le concept du Concours est d'inviter les Participants (ci-après définis) à partager sur leur compte Instagram une photographie ou une vidéo montrant les Participants en train de créer une œuvre d'art à l'aide d'une boîte à chaussures Vans. Par exemple, la boîte à chaussures Vans peut être découpée dans une forme différente, décorée avec une œuvre d'art, ou détournée pour atteindre un objectif différent (ci-après « **Candidature(s)** »).

Période de promotion

Le Concours aura lieu de 00h00 CET le 30/04/2020 à 23h59 CET le 18/05/2020 (la « **Période de promotion** »).

Éligibilité

La participation au Concours n'est ouverte qu'aux personnes résidant légalement au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Italie, en Autriche, en Suède, en Pologne, en Irlande, en Suisse, aux Pays-Bas, en Belgique, au Portugal et en Espagne, et âgées d'au moins dix-huit (18) ans (ci-après « **Participant(s)** »).

Les Participants ne résidant pas dans l'un des pays éligibles ne seront pas autorisés à participer au Concours.

Modalités de participation :

Pour participer au Concours, les Participants doivent accéder à l'application Instagram depuis leur téléphone portable, suivre le compte Instagram « @vans_europe » et partager leur Candidature (vidéo ou photo) incluant obligatoirement le hashtag « #vansshoeboxchallenge » et la mention « @vans_europe » avant 23h59 CET le 18/05/2020.

Chaque Candidature doit respecter les conditions prévues à la section intitulée « Conditions de candidature » ci-après.

Chaque Candidature partagée sur Instagram via le compte d'un Participant avec le hashtag promotionnel requis et conforme au Règlement du Concours, sera considérée comme valant inscription au Concours (« **Inscription** »).

Les Participants doivent avoir un compte Instagram et s'assurer que l'option « Les Photos sont privées » dans les paramètres sur leur compte Instagram est sur « OFF ». Si les Participants n'ont pas l'appli Instagram, ils peuvent la télécharger à travers le magasin d'applications se trouvant sur leur appareil. L'appli Instagram est gratuite.

L'inscription via Instagram peut entraîner des frais de données standards. Pour plus de détails, les Participants sont invités à consulter le barème des prix de leur fournisseur de réseau. Les Participants acceptent de supporter tous les frais exigés par leur fournisseur de réseau et la Société de promotion n'en sera nullement redevable aux Participants.

Les Participants peuvent partager leur Candidature, soit sous forme d'un contenu unique, soit sous forme d'un album, mais elle ne comptera que pour une seule Inscription en vue de la sélection des gagnants. Les Participants ne sont pas autorisés à déposer la même Candidature plus d'une fois durant le Concours. Les Candidatures doubles soumises par un même Participant donneront lieu à exclusion, à la seule et entière discrétion de la Société de promotion. Si un Participant soumet au moins deux Candidatures différentes, chacune sera considérée comme une Inscription distincte.

Les Participants peuvent partager autant de Candidatures qu'ils le souhaitent. Chaque Candidature soumise conformément au présent Règlement du Concours comptera pour une Inscription et sera prise en compte en vue de la sélection des gagnants.

Limitations :

Aucun Participant / compte Instagram ne peut remporter plus d'un (1) prix.

Les salariés de la Société de promotion et toute personne impliquée dans l'organisation et la gestion du Concours ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours.

Conditions de Candidature

Une Candidature (photo(s) ou vidéo) doit remplir les conditions suivantes pour permettre l'inscription au Concours :

- La Candidature doit être réalisée dans un format compatible avec Instagram et conforme aux conditions d'Instagram ;
- La Candidature doit illustrer l'œuvre d'art créative et originale du participant ;
- Le Participant doit avoir recueilli l'autorisation des personnes figurant sur la photo afin de pouvoir soumettre la Candidature au Concours ;
- La Candidature ne doit pas montrer de personnes âgées de moins de 18 ans ;
- Une fois téléchargée, la Candidature doit pouvoir être clairement visionnée ;
- La Candidature doit être un travail original et qui ne doit pas être tiré d'éléments trouvés en ligne ou d'autres sources ;
- La Candidature ne doit pas porter atteinte aux droits d'une autre personne ou entité en termes de copyrights, de droit des marques, de droits moraux, de droits relatifs à la vie privée ou à la publication, ou de tout autre droit de propriété intellectuelle ;
- Les éléments suivants ne doivent pas apparaître : des produits de marques de tiers ou concurrentes, d'autres noms ou logos, des expressions ou objets sans rapport avec le Concours ;
- La Candidature ne doit pas inciter à la consommation d'alcool ou de drogues, ni à des actes de violence, des cascades dangereuses ou des comportements illégaux ;
- La Candidature ne doit pas dénigrer ou porter atteinte à l'image et à la réputation commerciale de la Société de promotion ou de sa marque Vans ;
- La Candidature ne doit pas contenir d'élément inapproprié, indécent, obscène, haineux, délictuel, diffamatoire, calomnieux, faisant la promotion du sectarisme, du racisme, de la haine ou de la violence envers un groupe ou une personne, ni la promotion de la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge ; et
- La Candidature doit être en lien avec le thème du Concours.

La Société de promotion se réserve le droit de rejeter ou d'exclure toute Candidature qu'elle estime, à sa seule discrétion, non conforme à l'esprit du Concours ou susceptible de porter atteinte à l'image ou à la réputation de la Société de promotion, du Concours ou de toute autre tiers.

Si la Société de promotion décide de rejeter ou d'exclure la Candidature jugée contraire au présent Règlement du Concours, le Participant perdra toute chance de gagner l'un des prix offerts dans le cadre du Concours.

Responsabilité du Participant concernant sa Candidature :

En s'inscrivant au Concours, les Participants acceptent le présent règlement dans son intégralité et déclarent que :

- a. ils sont l'auteur de la photo partagée sur Instagram et propriétaire de tous les droits de copyright et de propriété intellectuelle s'y rattachant et que les photos n'ont été ni copiées, ni reproduites à partir d'autres sources ou de tiers ;
- b. la Candidature est originale et n'a pas été publiée auparavant ni présentée dans d'autres concours ;
- c. la Candidature ne contient aucun élément qui soit illégal, en violation ou contraire aux lois ou règlements de l'Angleterre et du Pays de Galles ou de tout lieu où la Candidature a été rédigée ;
- d. la Candidature n'est pas une reproduction et ne viole pas de droits de propriété intellectuelle, de droits moraux, de copyrights, de droits de protection des données personnelles de tiers, de droits de publication et d'une manière générale la photo respecte les dispositions légales en matière de copyrights et toute autre réglementation ou loi en vigueur ;
- e. ils garantissent par les présentes à la Société de promotion une licence non exclusive, libre de redevances d'utiliser, adapter, publier, modifier, distribuer, reproduire et afficher la Candidature en tout ou partie, au niveau mondial, indéfiniment, et de l'incorporer dans d'autres travaux sous toute forme, tout support média ou toute technologie connus à ce jour ou mis au point par la suite, incluant notamment tout média Internet, dont le compte Instagram du Concours, le site Internet de la Société de promotion ou les sites Internet y afférents et toute autre plateforme de réseaux sociaux (tels Instagram, Facebook, Twitter, YouTube, Pinterest etc.), à toutes fins quelles qu'elles soient, notamment à des fins promotionnelles, publicitaires ou de marketing (sauf interdiction légale) jusqu'au moment où le Participant décidera de révoquer ces droits ;
- f. ils sont entièrement responsables de la Candidature partagée et indemniseront en conséquence la Société de promotion de toute responsabilité encourue si la Candidature s'avère non conforme aux conditions prévues au présent Règlement du Concours ;
- g. ils acceptent de participer à toute publicité raisonnable demandée par la Société de promotion, dans le cas où ils gagneraient l'un des prix disponibles dans le cadre du Concours ; et
- h. ils autorisent également l'utilisation de leur nom, ressemblance, photo, voix, informations à caractère biographique, image et tout autre élément de leur personne à des fins publicitaires et/ou commerciales par la Société de promotion et ses filiales sans autre avis ni rémunération, dans le cas où ils gagneraient l'un des prix offerts dans le cadre du Concours. Si la Société de promotion devait choisir d'afficher publiquement l'œuvre (ou toute autre candidature) d'un gagnant, ce qui précède inclut des actions publicitaires s'y rattachant à l'entière discrétion de la seule Société de promotion.

Chaque Participant autorise également la Société de promotion à accomplir (ou à ne pas accomplir) d'acte relatif à la Candidature du Participant qui, d'une manière ou d'une autre, porterait atteinte aux droits moraux de celui-ci.

Chaque Participant reconnaît que d'autres Participants peuvent avoir utilisé dans leur Candidature des idées et/ou des concepts pouvant être similaires, en termes d'idée ou de concept, à ce qui figure dans la Candidature du Participant. Chaque Participant comprend et accepte qu'il n'aura aucun recours contre tout autre Participant ou la Société de promotion, fondé sur cette similarité ni droit à aucune compensation du fait de cette similarité.

À sa seule et entière discrétion, la Société de promotion peut publier des Candidatures sur son compte Instagram ou tout réseau social, site Internet ou autre média.

Chaque Participant accepte que la violation de toute condition prévue par le présent Règlement du Concours autorisera la Société de promotion à retirer immédiatement le Participant et/ou sa Candidature du Concours sous réserve des autres droits et/ou recours de la Société de promotion.

Vérification :

Chaque Candidature partagée sera vérifiée. La Société de promotion se réserve le droit de refuser des Candidatures dans tous les cas où :

- a. de l'avis de la seule Société de promotion, elles ne sont pas conformes à l'esprit du Règlement du Concours (la Société de promotion estimant raisonnablement que leur contenu inclut des éléments offensants et/ou inappropriés) ;

- b. elles sont conçues pour promouvoir ou faire connaître toute marque, activité, tout produit ou service autre que celui de la Société de promotion et/ou qui n'est pas lié au Concours ;
- c. leur contenu a été copié à partir d'autres sources ;
- d. la Société de promotion estime raisonnablement que leur contenu présente des faits erronés ;
ou
- e. elles ne sont pas liées au thème du Concours.

Seule une Candidature jugée convenable par les contrôleurs de la Société de promotion sera considérée comme valant Inscription au Concours.

Prix

Il y aura dix (10) prix attribués dans le cadre du Concours, selon les modalités décrites à la section ci-dessous intitulée « Méthode d'attribution des prix ».

Chaque prix consiste en un (1) code custom Vans échangeable contre une (1) paire de baskets Vans Customs de vans.eu/customs (le style de chaussure choisi par le gagnant est alors disponible pour être utilisé avec un design personnalisé sur le site Internet de Vans au moment de l'échange du code), d'une valeur au détail approximative de 150,00 € maximum. (Si la valeur réelle des baskets Vans Customs pour lesquelles le code custom est échangé est inférieure à 150,00 €, le gagnant ne recevra PAS la différence en espèces ou autrement..). Le code custom est soumis aux conditions d'utilisation ainsi qu'à celles de vans.eu/customs; sous réserve de ce qui précède, le code custom n'est pas un chèque-cadeau/carte-cadeau, il n'est pas remboursable/échangeable contre des espèces, il doit être utilisé dans les six (6) mois suivant la date d'émission et il ne peut être échangé en lien avec aucune autre offre/promotion/coupon/rabais. Le prix n'est pas transférable, sauf avec l'autorisation du promoteur, qui peut l'accorder ou le refuser à sa seule discrétion et sans responsabilité d'aucune sorte. Le prix doit être accepté tel qu'il a été décerné. Aucune substitution de prix n'est autorisée, sauf par le promoteur en raison de l'indisponibilité du prix pour une raison quelconque et seulement dans ce cas pour un prix de valeur égale ou supérieure. Les baskets Vans Customs pour lesquelles le code custom est échangé ne seront expédiées aux gagnants qu'à une adresse postale valide dans l'un des pays éligibles. Limite d'un (1) prix par famille/ménage/adresse. Un (1) seul prix peut être gagné par toute personne dans une famille, un ménage donné.

Méthode d'attribution des prix :

Avant le 15/05/2020, un jury indépendant et composé de différentes personnalités, sélectionné par la Société de promotion (« **Jury** ») évaluera toutes les Candidatures valables dûment soumises conformément au présent Règlement du Concours.

Les Candidatures seront jugées sur la base des critères de sélection suivants (« **Critères de sélection** »), d'importance égale : intérêt du sujet, originalité, créativité et esthétique.

Les dix (10) Candidatures ayant obtenu le score le plus élevé en application des Critères de sélection seront déclarées vainqueurs du Concours.

Le Jury désignera également dix (10) finalistes par ordre de préférence en fonction des Critères de sélection. Il ne sera recouru à un finaliste que si le vainqueur ne réclame pas son prix conformément au présent Règlement du Concours, s'il a déjà gagné un prix ou s'il est exclu du Concours pour quelque motif que ce soit.

La décision du Jury est définitive et contraignante pour tout ce qui a trait au Concours.

Dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment de Participants pour attribuer les prix, la Société de promotion se réserve le droit, à son entière discrétion, de ne pas attribuer lesdits prix ou d'attribuer moins de dix (10) prix.

Information des gagnants

Les gagnants seront informés de leur gain par l'envoi d'un message direct et privé sur Instagram leur demandant de fournir leurs données de contact complètes.

Les gagnants auront sept (7) jours calendaires après avoir été informés de leur gain pour répondre au message de notification en acceptant le prix et en fournissant l'ensemble des informations demandées par la Société de promotion.

Si, dans les sept (7) jours calendaires suivant la première tentative de notification, un gagnant potentiel ne répond pas au message, s'il ne fournit pas les informations requises, si le Prix ou la notification de gain est retourné comme étant non distribuable, si le prix est refusé par le gagnant potentiel ou en cas de violation du présent Règlement du Concours et de ses conditions, le prix en question sera perdu et pourra être attribué à un finaliste.

Le premier finaliste ayant le score le plus élevé sera contacté selon les mêmes modalités que ci-dessus et, le cas échéant, la procédure sera réitérée jusqu'à ce que le prix soit définitivement attribué à un finaliste.

Dans le cas où, après avoir suivi la procédure d'attribution sus décrite, un prix ne peut pas être remis à un gagnant ou à un finaliste, la Société de promotion se réserve le droit de ne pas l'attribuer.

En cas de renonciation au prix, aucune compensation ne sera accordée.

La Société de promotion se réserve le droit de demander aux gagnants de fournir une pièce d'identité en cours de validité attestant leur âge et leur identité avant de recevoir leur prix. Tout document produit permettant de vérifier l'identité doit être établi au nom de la personne inscrite au Concours.

Données personnelles :

En participant au Concours, vous comprenez et acceptez que les informations à caractère personnel vous concernant soient traitées afin d'administrer votre participation au Concours, de sélectionner les gagnants des prix et de communiquer avec eux. Vos informations à caractère personnel ne seront pas traitées à des fins de promotion ou de marketing sans votre consentement explicite. La collecte, l'utilisation et le partage de vos informations à caractère personnel seront régis par toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données, y compris, sans limitation, les lois promulguées en la matière par l'Union européenne, telles que le règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679, et les dispositions nationales applicables. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez vous reporter au lien vers la politique de confidentialité des sites Internet locaux de VF. Il vous est fortement conseillé de consulter la politique de confidentialité applicable AVANT de participer au Concours.

Généralités :

La Société de promotion se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier, de prolonger ou de suspendre ce Concours si (à sa seule discrétion) des virus, des bogues, une intervention humaine non autorisée, une escroquerie ou d'autres causes raisonnablement indépendantes de sa volonté altèrent ou affectent la gestion, la sécurité, l'impartialité ou le bon déroulement du Concours. Dans ce cas, la Société de promotion est en droit de désigner le gagnant à partir de toutes les Candidatures éligibles reçues avant et/ou après (s'il y a lieu) l'action engagée par la Société de promotion.

Dans la mesure où la loi l'autorise, en cas de suspension ou d'annulation, la Société de promotion ne peut pas être tenue pour responsable des frais exposés ou des dommages subis, qu'ils soient directs, indirects, consécutifs ou non, et la Société de promotion ne sera pas tenue d'organiser un autre Concours ou d'offrir un autre prix.

La Société de promotion est en droit d'interdire à un Participant de prendre part au Concours ou de remporter le prix si, à sa seule discrétion, elle constate que ledit Participant tente de compromettre le bon déroulement du Concours par tricherie, piratage, tromperie ou par le biais d'autres pratiques déloyales (dont l'utilisation de programmes automatisés de saisie rapide) ou qu'il entend gêner, agresser, menacer ou intimider tout autre Participant ou des représentants de la Société de promotion.

Les Participants multiples ne sont pas autorisés à partager un même compte Instagram. Toute tentative par un Participant d'obtenir davantage que le nombre d'inscriptions mentionné en utilisant de multiples/différents comptes Instagram, identités ou tout autre moyen rendra nulles et non avenues les inscriptions de ce Participant qui encourt l'exclusion. L'utilisation de tout système automatisé pour envoyer des inscriptions est interdite et entraînera l'exclusion. En cas de litige relatif à un compte Instagram, le titulaire du compte autorisé sera réputé être le Participant. Le « titulaire du compte autorisé » est la

personne physique à laquelle un compte est attribué par Instagram. Chaque gagnant potentiel peut être tenu de prouver qu'il est le titulaire du compte autorisé.

La preuve du chargement intervenu ne sera pas considérée comme valant preuve de la réception par la Société de promotion.

La Société de promotion n'est pas responsable, d'une part, des problèmes techniques ou des erreurs humaines pouvant aboutir à ce qu'une Candidature ne soit pas reçue ou à ce qu'elle soit égarée ou endommagée ni, d'autre part, de toute destruction ou altération ou accès non autorisé aux inscriptions et participations au Concours.

La Société de promotion se réserve le droit de vérifier à tout moment la validité des Candidatures et des Participants (dont l'identité, l'âge et le lieu de résidence d'un Participant) et d'exclure toute Candidature non conforme à ce règlement.

Sauf cas de négligence de la part de la Société de promotion et dans la mesure où la loi l'autorise, la Société de promotion ne sera en aucun cas responsable en cas de blessures, de pertes, de dommages ou de frais subis ou exposés par un Participant au Concours, en tant que résultat direct ou indirect de sa participation au Concours et/ou de son acceptation d'un prix.

L'acceptation du présent règlement du Concours est une condition à la participation au Concours et l'inscription établit la pleine acceptation de ce règlement du Concours.

La décision de la Société de promotion est définitive. Aucune correspondance ne sera engagée sauf avec les gagnants pour leur notifier qu'ils ont gagné et leur remettre leur prix.

Les prix cités sont attribués en fonction de leur disponibilité et, en cas de circonstances imprévues, ou de circonstances raisonnablement indépendantes de la volonté de la Société de promotion, celle-ci se réserve le droit de modifier, de retirer ou de remplacer toute partie du concours et/ou prix en vue d'un arrangement d'une valeur supérieure ou égale.

Les prix sont incessibles, et il ne sera proposé ni espèces, ni modalités alternatives.

Le fait pour la Société de promotion de ne pas faire exécuter l'un ou l'autre de ses droits à tout moment ne vaut pas renonciation à ces droits.

Le Concours n'est en aucun cas parrainé, soutenu, géré par ou associé à Instagram.

En cas de divergence entre la version anglaise du présent Règlement du Concours et ses traductions, la version anglaise prévaudra.

La Société de promotion sera en droit de révéler le nom des gagnants sur demande d'un Participant, 60 jours après la fin de la Période de promotion.

Les gagnants seront seuls responsables du paiement de toute taxe applicable liée à leur prix.

Si l'une ou l'autre des conditions du présent Règlement du Concours devait être déclarée nulle ou contraire à la loi, cette condition sera réputée sans effet, mais toutes les dispositions restantes continueront à s'appliquer.

Le présent Règlement du Concours sera régi par les lois anglaises et relèvera de la compétence non exclusive des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles.